

# LETTRE DE LIAISON

des militants combattant  
pour le **Front Unique**  
des syndicats de l'enseignement public

N° 286  
22 janvier 2019

ISSN 1245-0286

[www.frontunique.com](http://www.frontunique.com)

**Aucune suppression de postes et d'heures d'enseignement, ni en collège,  
ni en lycée!**

**Abrogation de la réforme du lycée et du Lycée Professionnel!**

**Non aux 2 heures supplémentaires imposées!**

*Pour satisfaire les revendications des enseignants, il est nécessaire :*

**- que les directions syndicales rompent leur participation à la mise en œuvre de la réforme à tous les niveaux : boycott des comités techniques, des conseils d'administration, des conseils pédagogiques!**

**- qu'elles convoquent une assemblée nationale des délégués élus des établissements décidant des moyens efficaces pour défaire le gouvernement!**

Le gouvernement a déjà annoncé comment allait se traduire les réformes du lycée et du LP en termes de suppressions de poste. Les 2600 suppressions de poste sont désormais ventilées par académie. Et même si les annonces officielles de DHG par établissement ne sont pas encore faites, les collègues savent ou commencent à deviner comment ces suppressions vont se traduire dans chacun d'entre eux.

Sans compter que le principe même de la réforme en particulier en lycée consiste par le biais de la suppression des filières, à faire en sorte que dans toutes les spécialités, les groupes constitués soient bourrés au maximum, aboutissant partout à des effectifs avoisinant voir dépassant les 35 élèves : il s'agit donc d'une dégradation brutale des conditions d'enseignement pour tous.

Blanquer se livre à un mensonge cynique pour justifier sa politique : les suppressions de poste seront "compensées" par l'augmentation des heures supplémentaires. Outre le fait que l'augmentation des HS programmée est de toute façon bien loin d'équivaloir en heures aux suppressions, de toute façon ce n'est pas du tout cela que demandent les enseignants. Ils veulent l'augmentation de leur salaire par l'augmentation du point d'indice et non de leur "pouvoir d'achat" par un surcroît d'heures de travail avec des effectifs surchargés!

**Les revendications qui unissent les collègues sont donc parfaitement claires :**

- aucune suppression de poste!**
- aucune suppression d'heures, dans aucune matière!**
- et donc abrogation des réformes des lycées et des LP!**
- retrait du projet des 2 HS obligatoires. Augmentation du salaire de tous par augmentation du point d'indice**

(suite au dos)

Le communiqué intersyndical qui appelle à la grève le 24 indique : "*elles* (les organisations syndicales notamment SNES, SNEP, SNUEP, SNETAP de la FSU, CGT Educ, SUD Education) *appellent lycéens et personnels à une journée nationale d'actions le 17 janvier, afin de construire une grève massive le 24 janvier pour: le retrait de la réforme des lycées, du baccalauréat et de Parcoursup, l'abandon du projet de service national universel, l'arrêt des suppressions de postes, l'augmentation des salaires, le respect de la liberté d'expression et de manifestation.* "

Si tous les enseignants voudraient pouvoir se féliciter du fait que les organisations se prononcent pour le retrait des réformes des lycées et l'arrêt des suppressions de poste, de nombreuses contradictions ne peuvent échapper :

- Peut-on demander l'arrêt des suppressions de poste et continuer à aller les "négocier" à tous les niveaux dans les Comités techniques, dans le cadre parfaitement contraint de la déclinaison académie par académie de ces suppressions?

- Peut-on demander le retrait de la réforme et continuer à discuter des modalités de sa mise en œuvre à tous les niveaux en particulier dans les Conseils d'administration et les Conseils pédagogiques?

- Ne doit-on pas tirer les conséquences des appels passés des directions syndicales à élaborer établissement par établissement la carte des spécialités, à "s'investir dans la définition des nouveaux programmes", etc? Qui ne voit que cet appel à collaborer à la mise en œuvre de la réforme n'a rien constitué d'autre qu'une aide précieuse au gouvernement lui-même?

Et puis une autre question se pose avec insistance : par quels moyens faire reculer le gouvernement ? Par la grève de 24 heures? Les enseignants ont de la mémoire. Ils se rappellent que face à la réforme Hollande Valls Balkhacem, les enseignants des collèges ont été appelés à pas moins de 6 fois à la grève de 24 heures. Au début ces grèves ont été largement suivies. Il n'empêche que la réforme des collèges est passée.

Pour les enseignants le "succès" d'une grève se mesure non aux statistiques sur la participation mais au fait que le gouvernement recule effectivement sur ses projets, et sur aucun autre critère!

Dans de nombreux établissements, localement, les collègues tentent par divers moyens de s'opposer aux conséquences des réformes. Mais en même temps ils ont parfaitement conscience des limites très étroites des actions locales. Dans le meilleur des cas, ils peuvent obtenir le rétablissement d'un poste ici qui en compensation sera fermé ailleurs.

Il est impossible de faire reculer le gouvernement sans l'affronter. Il est impossible d'affronter le gouvernement avec succès sans imposer aux directions des organisations syndicales qu'elles rompent avec l'accompagnement des réformes à tous les niveaux (du local au national) dans laquelle elles sont totalement engagées

Il faut donc leur imposer qu'elles se mettent au service des enseignants permettent aux enseignants, de décider au niveau au cela peut être efficace c'est à dire nationalement ensemble de l'action efficace!

**Que dans ce but les organisations syndicales dans l'unité convoquent une assemblée nationale des délégués des lycées, lycées professionnels et collèges qui décident de l'action efficace pour affronter le gouvernement!**

*L'offensive contre l'enseignement est partie constituante d'une offensive violente et multiforme du gouvernement contre les travailleurs et les libertés démocratiques. A partir du 29 Janvier, l'Assemblée est saisie d'un projet de loi dit "anti casseurs" qui est une remise en cause sans précédent du droit de manifester. En février, la même assemblée a à l'ordre du jour un projet de loi Fonction Publique qui démantèle le statut des fonctionnaires (salaire au mérite, liquidation des garanties liées à l'existence des commissions paritaires, véritable "plan social" visant au départ de dizaines de milliers de fonctionnaires, recrutement par contrat). Depuis des mois les directions syndicales participent à la "concertation" visant à l'élaboration de cette dernière loi. Sur la loi anti casseurs, comme sur la loi Fonction Publique, la responsabilité des organisations syndicales est au contraire d'appeler pour le retrait de ces projets à une grande manifestation à l'Assemblée Nationale pour empêcher les députés de les adopter*